



| DÉLIBÉRATION 42-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 juin 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	18
Absents	5
Procurations	3
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-neuf mai 2024 (29/05/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 03 juin 2024 (03/06/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (18) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Marie ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

Excusés avec procuration (5) : Valérie DILLON (procuration Véronique GARRIGUES), Marie-Christine JOLIBERT (procuration Maria ALEXANDRE), Ludovic BIARD (procuration Xavier CAUX)

Absents (2) : Guillaume LACOSTÉ, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Travaux d'éclairage public Chemin des Gravières par le SDE09 - Abroge et remplace la délibération n°109-2022

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'éclairage public ont été réalisés Chemin des Gravières par le SDE09.

Le montant total des travaux s'élève à 24 373.22 €, la participation du Conseil Départemental pour ce dossier est de 10 000 €, ce qui porte la participation de la Commune à 14 373.22 € au lieu de 12 200 € comme mentionné dans la délibération n°109-2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le montant de la participation de la commune à 14 373.22 €
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX EN PREFECTURE

le 06/06/2024

